





PROPOSITION DE RÉPARTITION HORAIRE POUR LES MODULES DE PSE EN CLASSES DE CAP

L'ordre dans lequel chaque module apparait dans le programme ne constitue en aucun cas une progression. Les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par l'enseignant au regard des spécificités du diplôme préparé, de l'actualité, des projets conduits dans l'établissement...

En CAP, le programme ne distingue pas les modules à dispenser en classe de première année et de deuxième année, les modules sont à traiter dans l'ordre souhaité par les équipes. Des incontournables apparaissent cependant. En première année CAP, il conviendra d'aborder les modules :

- C8 : la gestion des situations d'urgence (secourisme) du fait de l'horaire hebdomadaire de 1h30.
- C2 : les enjeux de la santé et sécurité au travail et C3 : la démarche de prévention appliquée à une activité de travail afin de préparer les élèves au départ en PFMP.

La proposition de répartition horaire ci-dessous devra être adaptée au regard de chaque spécialité de CAP pour prendre en compte les autres enseignements du domaine professionnel qui traitent déjà certains points du programme de PSE.

Retrouvez éduscol sur







Thématiques	Modules	Proposition des volumes horaires moyens
A. L'individu responsable de son capital santé (20 h environ)	A1- Le système de santé	2 h environ
	A2- Le sommeil, un rythme biologique	2 h environ
	A3- L'activité physique	3 h environ
	A4- Les addictions	3 h environ
	A5- La sexualité - la contraception	3 h environ
	A6- Les infections sexuellement transmissibles	3 h environ
	A7- L'alimentation adaptée à son activité	4 h environ
B. L'individu responsable dans son environnement (10 h environ)	B1- Les ressources en eau	2 h environ
	B2- Les risques majeurs	2 h environ
	B3- Les ressources en énergie	3 h environ
	B4- Le bruit au quotidien	3 h environ
C. L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques (33 h environ)	C1- Les différents contrats de travail	2 h environ
	C2- Les enjeux de la santé et sécurité au travail	3 h environ
	C3- La démarche de prévention appliquée à une activité de travail	3 h environ
	C4- La démarche de prévention appliquée à un risque spécifique au métier	3 h environ
	C5- Les risques liés à l'activité physique du métier	3 h environ
	C6- Les acteurs et les organismes de prévention	2 h environ
	C7- Le suivi médical des salariés et la vaccination	2 h environ
	C8- La gestion des situations d'urgence	15 h environ
D. L'individu consommateur averti (6 h environ)	D1- L'assurance	2 h environ
	D2- Le budget	2 h environ
	D3- Les achats	2 h environ

Retrouvez éduscol sur





